



Garder l'appartement (hlm) après un divorce

Par **isalyne**, le **21/10/2011** à **17:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en plein questionnement et je n'arrive plus à réfléchir tellement ma tête est pleine !! Je suis actuellement après 10 ans de mariage (sans enfants heureusement) en pleine séparation. Nous envisageons de divorcer d'un commun accord assez rapidement et, j'aimerais savoir plusieurs choses :

1 - Il veut me laisser l'appartement, comment ça se passe pour récupérer l'appartement (HLM) à mon nom seulement ? Peuvent-ils refuser et me mettre dehors ?

2 - Comment se passe le calcul des charges que nous avons en communs (impôts sur le revenu, impôts locaux, crédits ect ...)

Je remercie par avance toutes les personnes qui accepteront de m'éclairer et de me rassurer surtout car là je suis vraiment mais vraiment perdu !!!

Par **cocotte1003**, le **21/10/2011** à **19:32**

Bonjour, si le bail de l'appartement que vous louez est à vos 2 noms, le bail va se poursuivre normalement avec vous seule que le bailleur le veuille ou pas, il ne peut le résilier et encore moins vous mettre dehors. Votre futur ex mari doit envoyer son préavis (à son seul nom) et si votre bail contient une clause de solidarité, il restera responsable du paiement du loyer et des charges jusqu'à la fin d'une période triennale (3, 6, 9 ans...). Par contre il pourra se retourner contre vous pour se faire rembourser. Donc rien à faire de votre part pour l'appartement, s'il vous

est attribué , ni nouveau bail, ni état des lieux de sortie, cordialement

Par **isalyne**, le **21/10/2011** à **22:48**

merci beaucoup pour votre réponse qui me rassure beaucoup beaucoup.